



Commune de Lutry

Municipalité
Service de la Mobilité

Préavis n° 1243/ 2017 au Conseil communal

Concernant :

L'INSTALLATION DE STATIONS DE VELOS EN LIBRE SERVICE (VLS)



Lutry, le 16 octobre 2017

TABLE DES MATIÈRES

1.	PRÉAMBULE.....	3
2.	LE PROJET.....	4
3.	LE FONCTIONNEMENT.....	4
4.	IMPLANTATION DES STATIONS	6
5.	COÛT DU PROJET.....	9
6.	FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIÈRES.....	9
7.	CONCLUSIONS.....	9

Au Conseil communal de Lutry,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PRÉAMBULE

Lors du partage des dicastères communaux pour la nouvelle législature, la Municipalité a décidé de créer un service dédié aux aspects de la mobilité sur le territoire communal. En effet, avec l'augmentation de la population et de ce fait, celle de la circulation, il semblait primordial à la Municipalité de renforcer la mobilité.

Ce service a pour but de prendre en compte tous les aspects en lien avec la mobilité, et en particulier les suivants :

- Transport Individuel Motorisé (TIM)
- Transports en commun
- Mobilité douce (vélo, pieds)

Lors des prochaines années, la Municipalité souhaite notamment :

- Renforcer la liaison Nord-Sud,
- Assurer des correspondances entre les liaisons Nord-Sud et Est-Ouest,
- Requalifier la route de Lavaux (PP7),
- Développer l'usage de la Mobilité douce.

Si les projets de transports en commun sont longs à implémenter, ils font actuellement l'objet d'études tant par nos services que par nos prestataires (tl).

Afin d'assurer un développement harmonieux et durable de notre commune, le Municipalité vous propose de mettre à disposition de la population des stations de vélos en libre-service, comprenant environ 70% de e-bikes (vélos à assistance électrique).

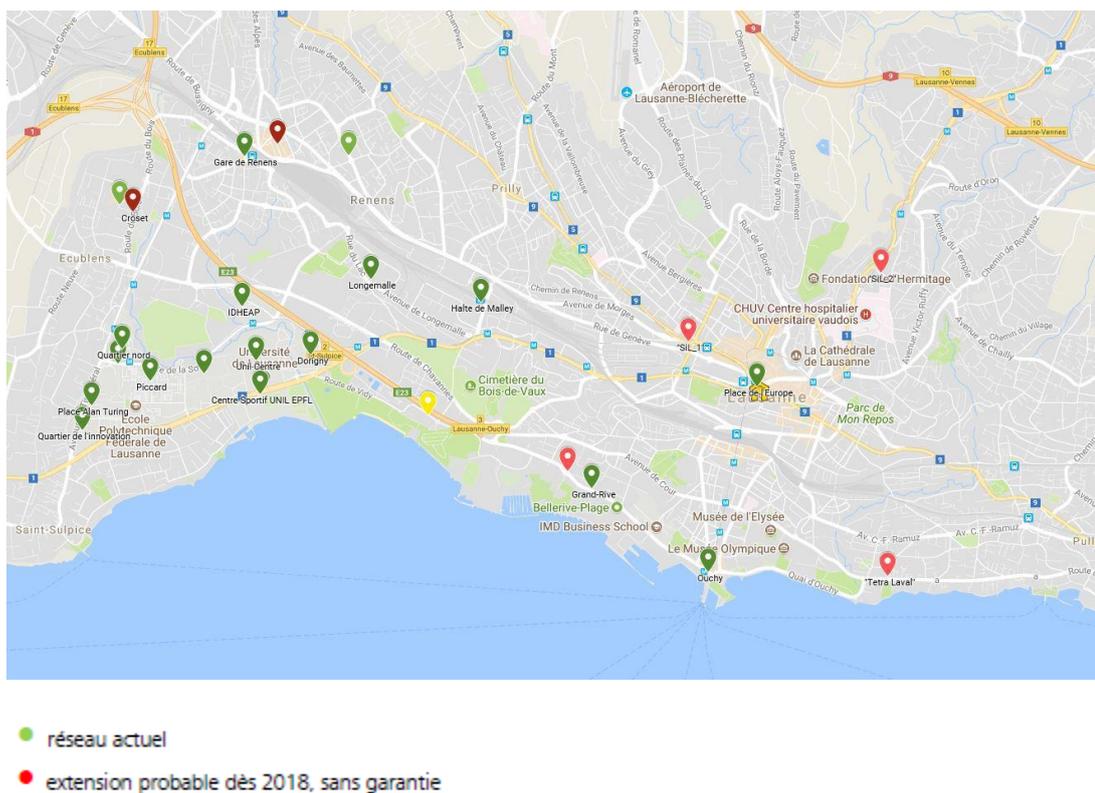
2. LE PROJET

Comme évoqué plus haut, la Municipalité souhaite mettre à disposition de la population une offre de vélos en libre-service. Afin d'y parvenir, elle a pris contact avec l'entreprise PubliBike SA. Elle n'a pas procédé formellement à un appel d'offres, dans la mesure où PubliBike est actuellement la société qui assure les prestations dans l'agglomération lausannoise (Paudex-Morges)

2.1 PubliBike SA

PubliBike SA, filiale à 100% de CarPostal Management SA, offre des solutions de partage de vélos aux villes et communes de Suisse. PubliBike SA a récemment remporté les appels d'offres de Zurich, Berne et Nyon. La société évalue actuellement l'appel d'offres de Genève. Elle prévoit aussi une densification du réseau à Lugano avec un total de 46 stations et 560 vélos. PubliBike a été autorisé par la Ville de Lugano à moderniser le réseau existant de 13 stations et près de 100 vélos. En parallèle à la modernisation, le modèle commercial de PubliBike a changé. Désormais, PubliBike est le propriétaire de l'infrastructure (totems, vélos). Le financement est assuré, d'une part, par les clients et, d'autre part, par les sponsors et les autorités. PubliBike SA prévoit d'implanter en Suisse d'ici 2020 environ 723 stations avec plus de 8'400 vélos.

2.2 Le réseau



L'agglomération devrait donc compter, à l'horizon 2018, 28 stations comprenant environ 260 vélos, dont 70% d'électrique.

3. LE FONCTIONNEMENT

Le nouveau système PubliBike se compose du vélo, du cadenas, de la station, du front end (application et site web) et du back end (base de données).

Une fois l'utilisateur enregistré via l'application ou le site web, l'ouverture du cadenas s'effectue grâce à l'application, ou avec une carte RFID (ex. SwissPass ou badge collaborateur). La communication entre le cadenas et la station est assurée par WPAN. Le système fonctionne d'une manière autonome et n'a pas besoin de points d'attache fixes ni d'arrivée de courant électrique.

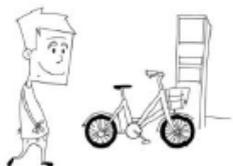
3.1 Comment ça marche ?

①



- Enregistrement sur le site web ou l'application avec spécification d'un moyen de paiement (carte de crédit ou débit), resp. d'un code d'accès correspondant réservé aux collaborateurs.
- L'offre peut aussi être activée sur la carte SwissPass.
- L'application peut être téléchargée gratuitement.

②



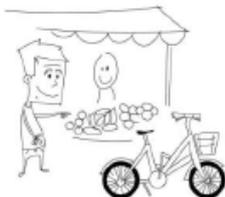
- Recherche de la station la plus proche sur l'application / le site web
- La disponibilité des vélos est indiquée en temps réel
- Ouverture du cadenas à l'aide du smartphone ou du SwissPass

③



...et c'est parti!

④



- Les arrêts intermédiaires entre deux stations ne sont pas limités
- Le cadenas peut être fermé et reste réservé à l'utilisateur
- Ne pas oublier que le tarif horaire court

⑤



... le client poursuit son trajet

⑥



- Dépôt du vélo à la station et fermeture du cadenas
- Cette dernière clôture la transaction
- Si la durée du prêt est inférieure au délai d'une heure convenue, aucun débit n'est réalisé sur le moyen de paiement spécifié
- Si la durée du prêt est supérieure, le modèle tarifaire de PubliBike s'applique et le montant est débité

En cas de problème ou de questions, le service client 7/7j de PubliBike apporte son aide.

3.2 Coût d'utilisation

Pour pouvoir utiliser le service, il faut souscrire un abonnement annuel d'une valeur de CHF 35.- (valable pour l'agglomération) ou CHF 60.- (valable pour toute la Suisse). L'utilisation est ensuite facturée comme suit :

Tarifs horaires (pour SwissBike et RegioBike)

Tarif horaire (CHF)	Vélo	E-Bike
0 - 30 minutes	Gratuit	Gratuit
Heure supplémentaire entamée	2.-	4.-
Prix maximal journalier (durée de prêt max. 24h)	20.-	40.-
Tarif de nuit (23h - 7h)	0.50	1.-

Il est également possible de réserver un vélo à la journée ou à l'heure.

4. IMPLANTATION DES STATIONS

Afin de garantir la disponibilité pour les utilisateurs locaux, la Municipalité propose d'implémenter 3 stations sur le territoire communal. Ces stations comprendraient entre 5 et 10 vélos, et la capacité serait adaptée selon l'utilisation.

Comme expliqué plus haut, l'installation de ces stations ne nécessite aucuns travaux de génie civil, mais uniquement un marquage au sol et la pose d'un « totem » d'accès.

Nous vous proposons d'installer les stations dans les secteurs suivants :

- Voisinand : cette station est idéalement placée entre la gare CFF de Lutry et la ligne 9 (arrêt Voisinand)
- Gare CFF de la Conversion : cette station permet aux utilisateurs des hauts de la commune de profiter de cette offre
- Quartier de Brûlées : cette station encouragera les habitants de ce nouveau quartier à utiliser d'autres formes de moyen de transport afin de rejoindre les axes Est-Ouest ou l'agglomération. Elle sera installée dans le périmètre du bâtiment de la CLL.

Comme ces stations seront reliées au réseau tant de l'agglomération que national, les utilisateurs pourront autant utiliser les VLS entre ces stations, qu'entre les stations du reste de l'agglomération. Il est également possible d'embarquer les vélos dans les transports publics selon les besoins.

Selon le succès de ces stations, la Municipalité évaluera l'opportunité d'implémenter de nouvelles stations sur le territoire communal.

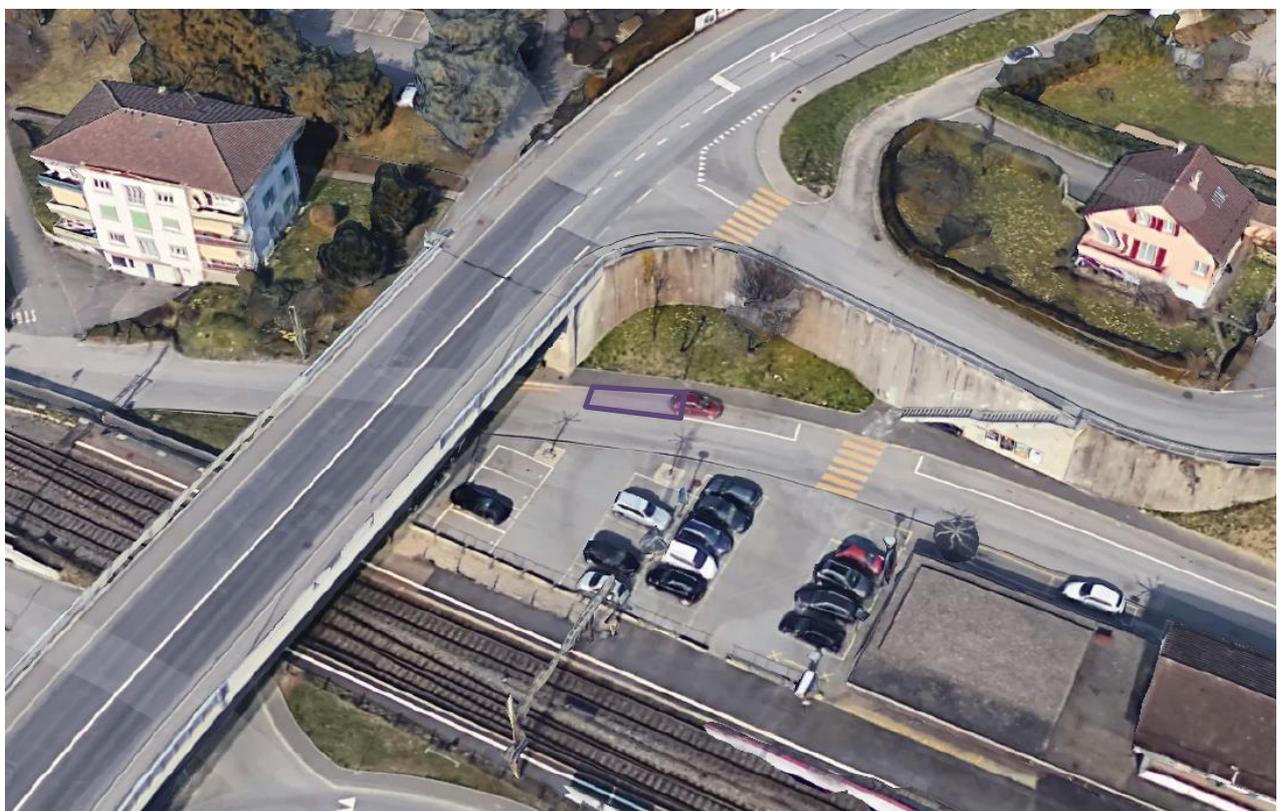


En cas d'acceptation par le Conseil Communal, les stations pourront être mise en service durant le 1^{er} trimestre 2018.

Implantation de la station « Voisinand » :



Implantation de la station « La Conversion » :



Implantation de la station « Les Brûlées » :

L'emplacement définitif de la station sera défini à l'issue des travaux dans le secteur.

5. COUT DU PROJET

La société Publibike met à disposition ce service pour CHF 54'000/an pour les 3 stations avec une durée contractuelle de 3 ans.

En contrepartie, elle assume l'entier des charges inhérentes à l'exploitation et assure la disponibilité des vélos dans chaque station.

Ainsi, l'implantation de 3 stations sur la commune coutera CHF 54'000 /an, soit un coût total de CHF 162'000. pour une durée de 3 an

6. FINANCEMENT, AMORTISSEMENT ET CHARGES FINANCIÈRES

Il est proposé au Conseil Communal d'accorder un crédit d'investissement d'un montant de CHF 162'000.- financé par la trésorerie courante de la bourse communale et amorti par le fonds de réserve pour investissements futurs (9282.900) dont le montant actuel se situe a plus de 15 millions.

Par conséquent, compte tenu de la méthode de financement et d'amortissement choisie, aucune charge financière n'affectera les charges de fonctionnement des exercices à venir.

Au terme de la durée contractuelle et selon le succès de ce service, le montant sera inscrit annuellement au budget de fonctionnement.

7. CONCLUSIONS

Fondés sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lutry

- vu le préavis municipal no 1243/2017
- ouï le rapport de la Commission désignée pour examiner cet objet

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à implanter 3 stations de Vélos en Libre-Service sur le territoire communal, par le biais de la société Publibike SA
2. D'accorder le crédit nécessaire à ce projet, soit la somme de **CHF 162'000.-**.
3. D'admettre le mode de financement proposé.

Adopté en séance de Municipalité du 16 octobre 2017

Municipal délégué : Monsieur Kilian Duggan